



Conférence de presse

11 octobre 2013

Dossier de presse

**Le Président du CRP Bretagne affirme
sa position sur le mâle entier**

Contact : Jacques CROLAIS - 06 30 67 75 05

1. Le contexte de la filière porcine

- La mise sous cloche réglementaire des élevages bretons depuis 20 ans interdit la modernisation des élevages.
- Les distorsions de concurrence liées au dumping social et fiscal pratiquées en Allemagne affaiblissent notre bassin de production breton qui perd en compétitivité.
- Les outils d'abattage et de transformation, non seulement en sous-activité sont également confrontés à une baisse de la production depuis 2011.
- La baisse de la production atteindra 1,5 millions de porcs à fin 2014.

> Ce contexte accentue la concurrence entre outils d'abattage et usines d'aliments qui cherchent à conforter leurs volumes.

2. La situation des éleveurs de porcs

Dans ce contexte de perte de compétitivité, les éleveurs de porcs ont dû faire face à la flambée des matières premières qui n'a pas été accompagnée d'une revalorisation suffisante du prix du porc. Il convient de noter néanmoins que le cours au MPB s'est tenu ces dernières années au niveau des cours européens. Les trésoreries sont tendues alors même que les éleveurs doivent investir pour réaliser la mise aux normes Bien-Être.

3. Dossier mâles entiers : rappel des travaux réalisés.

La législation en vigueur autorise la castration chirurgicale avant 7 jours par l'éleveur. Aucun texte réglementaire en vigueur à ce jour n'interdit ou ne prévoit d'interdire cette pratique à terme.

1) Néanmoins, dans une démarche de progrès en matière de bien-être animal, le CRP Bretagne a décidé de :

- Imposer le traitement de la douleur dans le cahier des charges et le plan de contrôle Qualité Traçabilité (QT) dès le 1er janvier 2012,
- Signer la « déclaration européenne sur les alternatives à la castration chirurgicale des porcs ». Il s'agit d'une démarche volontaire et non réglementaire. Cette déclaration prévoit l'abandon de la castration chirurgicale des porcs le 1er janvier 2018 à condition que :
 - Les produits issus de mâles entiers soient acceptés par les autorités, par les consommateurs européens et ceux des pays tiers,
 - Des outils soient disponibles, applicables, et économiquement acceptables et notamment les suivants :
 - Méthode mutuellement reconnue de l'évaluation de l'odeur de verrat,

- Méthode de détection rapide de l'odeur de verrat sur la chaîne d'abattage.

2) De nombreux débats et travaux ont été conduits en Bretagne sous l'égide du CRP et de l'ARIP depuis 2008 :

- Enquête ARIP auprès des abatteurs sur les alternatives à la castration (2009),
- Test de possibilité d'identification des carcasses de mâles vaccinés improvac sur la chaîne d'abattage (Uniporc Ouest en 2011),
- Labellisation Valorial du projet DROSME (2010),
- Initiation de l'étude ARIP « Elevage de verrassons et nez humain » en 2011 et réalisation en 2012 et 2013,
- Signature d'une charte d'engagement des abatteurs et des OP dans une démarche collective (2012),
- Participation du CRP aux groupes d'experts européens sur les alternatives à la castration chirurgicale des porcs.

4. Le CRP affirme sa position sur la production de mâles entiers

Le Président du CRP Bretagne prend acte de:

- L'initiative de Cooperl d'engager une majorité de ses élevages dans la production de mâles entiers,

et parallèlement,

- De la position des autres abatteurs français exprimée dans le rapport d'orientation adopté publiquement à l'AG du SNIV SNCP le 1^{er} octobre et qui refusent aujourd'hui l'approvisionnement en mâles entiers.

Le CRP Bretagne considère que le dossier « mâles entiers » est un dossier d'enjeu stratégique pour l'avenir de la filière porcine. Le CRP estime qu'il doit être traité avec le souci de l'intérêt général impliquant calme et hauteur de vue, et non sous l'angle d'une guerre à court terme entre abatteurs et entre fabricants d'aliments, aux dépens de l'intérêt à long terme des éleveurs et des consommateurs.

Le CRP Bretagne représente tous les éleveurs bretons. Le Président réaffirme son objet qui consiste à orienter la production pour répondre aux attentes des consommateurs et de ses clients abatteurs, à faire assurer de façon transparente et équitable entre tous les éleveurs, la pesée, le classement et le paiement des porcs.

Sur la base de ces principes fondamentaux et sur la base notamment des travaux publiés par A. PRUNIER et M. BONNEAU - 2006 (Y a-t-il des alternatives à la castration chirurgicales des porcelets ? INRA Prod. Anim., 19(5), 347-356), le Président du CRP affirme avec force la nécessité :

- De prendre en considération les attentes sociétales notamment sur le bien-être animal. Il doit être approché de façon globale en incluant l'alimentation, le transport, les interventions sur les animaux et l'ambiance globale dans les bâtiments d'élevage. Le CRP observe avec attention la décision de la Norvège, pays nord européen très marqué par les mouvements welfare, qui a finalement renoncé à appliquer son texte adopté en 2002 et qui prévoyait l'interdiction de la castration à échéance 2009.
- D'appréhender de façon collective le dossier « mâles entiers » et non sous l'angle des intérêts financiers que l'industrie (alimentation, génétique, etc...) développe dans ses relations avec l'élevage. Dans le cadre de la bataille fratricide que se livre VION et TONNIES, VION en décidant de conforter ses volumes avec la production de mâles entiers en 2004 a entraîné TONNIES à le suivre. Sur la base d'un rapport publié par le journal néerlandais "Boerderij", ISN, syndicat d'éleveurs allemands titrait Le 17 septembre 2013 : « L'offre importante de mâles entiers pèse sur le marché ». A quoi bon, pour un éleveur, avoir de meilleurs résultats que son voisin si c'est aux dépens, à terme, d'une dévalorisation pour tous ?
- De poursuivre, collectivement, les travaux sur la technique du nez humain, et ceci dans la perspective d'une position partagée par l'ensemble des acteurs de la filière porcine. Pour le CRP Bretagne, le SNIV SNCP a manqué d'ambition en refusant en 2012 sa proposition d'élargir l'étude ARIP sur une production plus conséquente de mâles entiers. Aujourd'hui, les 2 plus gros industriels de l'abattage, sur la base de leurs essais privés, ont des messages diamétralement opposés sur la technique du nez humain et sur l'intérêt de la production de mâles entiers. Cela n'est pas sans rappeler les postures des abatteurs en d'autres temps lorsque les éleveurs se battaient pour imposer le classement et la pesée par UNIPORC-OUEST.
- De prendre avec le plus grand sérieux l'attitude des Danois, grands professionnels du commerce et du marketing qui, après s'être lancés dans l'aventure du mâle entier dans les années 90 sont revenus à la castration pour mettre aujourd'hui la priorité sur la recherche en matière de détection des odeurs sexuelles et l'analyse fine des attentes réelles des consommateurs.
- De prendre en considération l'attitude des abatteurs Belges qui, depuis 3 ans, s'engagent dans la production de mâles entiers sur la base des commandes fermes de leurs clients distributeurs. Il s'agit d'une démarche demandée et valorisée par l'aval.
- De s'interroger sur l'intérêt du « mâle entier » en tant que réponse, pour les éleveurs, aux distorsions de concurrence liées au dumping social pratiqué dans les abattoirs du nord de l'Europe. Aujourd'hui, s'il n'y a pas d'écart significatif entre le prix du porc payé aux éleveurs en Allemagne et en France, et ceci en dépit des distorsions de concurrence, certains professionnels du commerce de la viande l'attribue en partie à une meilleure valorisation de la viande issue du mâle castré.

- D'engager des travaux objectifs pour apprécier la qualité, et donc la valorisation sur le marché des carcasses issues de mâles entiers comparés à celle issues de porcs castrés.

Dans ce contexte, le CRP Bretagne confirme la méthode de travail adoptée à l'unanimité au sein de l'ARIP en juillet 2012 concernant l'essai « nez humain » réalisés par l'IFIP et l'INRA. Il confirme la nécessité de mettre en commun dès fin octobre les résultats de cet essai avec ceux de Cooperl. Le CRP est également favorable à une mise en commun avec les résultats de l'essai de Bigard. Sur la base d'une synthèse de ces travaux, le CRP Bretagne décidera dans les plus brefs délais de l'opportunité, même s'il ne s'agit que d'un aspect du dossier, de missionner la commission technique d'UNIPORC OUEST pour travailler sur la définition d'une méthode industrielle fiable et reconnue collectivement pour la détection des odeurs sexuelles des carcasses.

Enfin, pour le Président du CRP Bretagne, le dossier « mâles entiers » ne doit pas être instrumentalisé par les poids lourds de l'industrie pour diviser et désorienter les éleveurs. L'avenir de la production porcine ne se construira qu'en rassemblant la diversité des éleveurs et des acteurs sur la base de règles communes, transparentes et partagées sous l'autorité du CRP. La remise en cause de ces fondamentaux qui relèverait d'une démarche individuelle serait lourde de conséquence pour les éleveurs.